

Bureau du Conseil Communal d'Arzier-Le Muids



**Procès-verbal de la séance du
Conseil Communal d'Arzier-Le Muids
Du 27 mai 2019**

Table des matières

1. Appel	3
2. Approbation de l'ordre du jour	3
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 1^{er} avril 2019.....	3
4. Communications du Bureau	3
5. Communications de la Municipalité	4
6. Communications des délégués dans les instances intercommunales	6
7. Préavis municipal N°07/2019 : Demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre Communal Scolaire (CCS).	6
8. Préavis municipal N°08/2019 : Demande de crédit de CHF 42'000.-- TTC pour la pose d'un revêtement synthétique pour les places de jeux du Centre Communal Multifonction (CCM).	7
9. Réponse au postulat « pour la zone abritée dans la cour du CCS ».....	8
10. Divers et propositions individuelles.....	8
11. Annonce de préavis futurs	12

1. Appel

Le Président M. Vuille accueille les membres du Conseil et la Municipalité.

La Secrétaire procède à l'appel : 43 membres sont présents, 7 sont excusés, 1 absent (M. Valentin Rais)

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président soumet l'approbation de l'ordre du jour à l'assemblée. Le Conseil Communal approuve à l'unanimité l'ordre du jour du 27 mai 2019.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 1^{er} avril 2019.

Le Président informe que le bureau a reçu en date du 24 mai un courriel de M. Ray et M. Hübscher demandant de supprimer leur intervention liée au 1^{er} avril. Le Président explique que supprimer des interventions dans un procès-verbal risque de créer un précédent dangereux. Il propose de mettre au vote la suppression des interventions de M. Ray et M. Hübscher.

M. Frédéric Guilloud souhaite savoir ce que dit la loi.

Le Président répond que la loi dit qu'un procès-verbal peut être modifié sur demande.

M. Eric Jaquet demande pourquoi ils ont fait cette plaisanterie pour ensuite vouloir la retirer.

Le Président lui répond que la séance étant un 1^{er} avril il fallait s'attendre à un peu d'humour et que le bureau est tenu de mettre toutes interventions tenues au Conseil dans le procès-verbal.

M. Pascal Voutat suggère de mettre, à la fin de ces deux interventions, une note comme quoi il s'agissait d'un poisson d'avril.

Le Président lui répond que c'est déjà fait.

M. Denis Berger souhaite avoir l'avis des Municipaux concernés.

M. Patrick Hübscher est surpris de ce débat. La loi n'interdit pas l'humour et comme il est entouré de personnes qui ont de l'humour cela ne le dérange pas de laisser son intervention.

M. Nicolas Ray va dans le sens de son collègue. Il précise qu'ils ont contacté leurs collègues de Genolier afin de leur expliquer la plaisanterie. Il ne voit pas de problème de laisser son intervention.

Le Président soumet le procès-verbal du 1^{er} avril 2019 au vote. Ce dernier est accepté à l'unanimité moins 3 absentions.

4. Communications du Bureau

Le Président explique que la copie de la lettre, qui a été déposée aux places des conseillers, est à titre informatif (annexe 1).

En date du 11 avril le bureau a reçu un courriel de M. Quentin Pommaz, Secrétaire Municipal : « *M. le Président, par ce courriel je vous informe que M. José Rêgo a annoncé son départ de la Commune en date du 14 janvier 2019. De ce fait, ce dernier n'est plus considéré comme électeur au sens de l'article 5 de la LEDP (la loi sur l'exercices des droits politiques) et selon l'article 3 du règlement du Conseil communal il doit être réputé comme démissionnaire.* »

Il informe par ailleurs que les votations du 19 mai se sont très bien passées, le procès-verbal a été rendu sur « Votelec » à 10h58 avec 823 votants, soit un taux de participation de 52.69%. Il remercie vivement les personnes qui ont œuvrées lors de ce scrutin.

Il rappelle que pour la sortie du 22 juin il est encore possible de s'inscrire.

5. Communications de la Municipalité

M. le Vice-Syndic, M. Patrick Hübscher lit la lettre de Mme la Syndique : « *Retenue à une audience pour la Commune, je ne peux malheureusement pas être là ce soir ou arriverai en retard, je vous prie de m'en excuser, mais je n'ai pas le choix. Mes communications ce soir sont de l'ordre de quatre : La première concerne le poste à 80% au contrôle des habitants où Mme Mirella Hodic a été engagée, habitante de la Commune, qui débutera le 1^{er} juillet.*

La deuxième communication concerne la suggestion du Conseil de contacter les entreprises de transports comme DPD et DHL pour leur rappeler les usages du code routier. Ces derniers ont immédiatement rappelé pour s'excuser et vont faire très attention à l'avenir.

La troisième communication concerne la 5G, les opérateurs propriétaires d'antennes sur la Commune ont été contactés afin de connaître leur intention et leur planification d'émission. Elle attend leur réponse et elle a également mis en contact le Président du Conseil avec Swisscom pour faire un exposé de la situation à l'assemblée.

Pour finir, la quatrième communication concerne les manifestations à venir ; « la Fête de la fontaine » le 15 juin, « les Contes en musique » le 19 juin, une exposition, sur les quatre éléments, organisée par l'école au CCS le 26 juin et la « Fête des enfants » le 5 juillet. Je vous souhaite une bonne séance et espère pouvoir vous rejoindre au plus vite. »

Pour sa part, il informe que pour respecter la procédure de coordination pour l'accès routier de l'école du BIX deux mises à l'enquête ont été effectuées ; celle pour l'expropriation et celle pour l'accès routier. Ces avis sont consultables au pilier public.

Pour la rue du Village, il va produire un rapport technique pour la Municipalité sur la base duquel elle se prononcera pour savoir si oui ou non ce dossier correspond à ce qui a été effectué au cours des séances et au préavis.

Mme Elvira Rölli informe concernant les chantiers que celui du Prés-du- Marguiller a pris un léger retard. Le chantier du chemin des Granges va bientôt débuter ; vu que ce dernier est étroit et en impasse pas mal de mesures seront prises pour la circulation dans ce chemin. L'accès aux véhicules devrait être garanti aux riverains chaque soir et le week-end. Pour la circulation des piétons, elle sera maintenue tout le long des chemins et en tout temps. De manière générale les entreprises prendront toutes les mesures nécessaires en vue d'assurer la sécurité des piétons et les véhicules de chantiers devront impérativement rouler au pas dans ce secteur. Les riverains ont été informés de ces travaux lors de la séance du 15 janvier et la Commune leur enverra une information complémentaire pour annoncer le début des travaux.

Concernant les Saugeons ; les travaux suivent leur cours et tout se passe bien. Pour le Puits des Coteaux ; le dossier est toujours dans les mains du Canton, dès la validation de ce dernier il pourra

être mis à l'enquête.

Concernant la LAT (loi sur l'aménagement du territoire) ; elle rappelle qu'un avis est paru dans la FAO (feuille d'avis officielle) en juillet 2016. Ce dernier informait la population de la situation de surdimensionnement de la Commune et de ce que cela impliquait. Au fur et à mesure que la Commune laissait passer des dossiers le Canton a commencé à sanctionner, à mettre des parcelles en zone de réserve et à refuser des permis. En parallèle de ces problèmes ils ont continué d'avancer et de travailler sur le nouveau plan d'affectation. Aujourd'hui ils doivent se rendre à l'évidence ; ils ne peuvent pas avancer d'une manière cohérente, dans le respect d'égalité de traitement pour tous les dossiers soumis, car cela les retarde beaucoup. Le fait de devoir traiter des dossiers en parallèle les empêche d'avancer et malheureusement ils sont obligés de mettre une zone de réserve sur la Commune. Cela signifie que les constructions ne seront plus permises sur les parcelles vierges et pour des nouvelles habitations sur des parcelles déjà bâties.

Le dossier est en examen au niveau du Canton, au SDT (Service du développement territorial). Dès que cette mise en réserve reviendra du Canton elle sera mise à l'enquête et les dossiers étant à l'enquête à ce moment-là seront bloqués. Puis, elle sera mise au vote en séance du Conseil. Il s'agit d'une mise en réserve provisoire vu qu'elle tombera dès que le plan d'affectation sera mis à l'enquête. Leur but, qui leur tient à cœur et qui est une priorité dans leur législature, est de finaliser le travail du nouveau plan d'affectation. En effet, ils se sont rendu compte à quel point il est difficile de reprendre ce dossier d'une législature précédente. Dès qu'ils auront le retour du Canton, une séance d'information publique est prévue pour que tous les habitants puissent venir discuter et poser leurs questions.

M. Nicolas Ray a une communication à faire au nom de M. Christian Dugon qui présente également ses excuses à l'assemblée. Il est retenu à la même séance que Mme la Syndique. Ce dernier a le plaisir d'informer qu'à l'extérieur du bâtiment même, un défibrillateur a été installé depuis quelques semaines et que ce dernier est prévu pour l'extérieur. L'ancien défibrillateur a été descendu à l'ancien collège à Le Muids.

En ce qui concerne ses communications, il informe que les travaux au Chalet du Mont Roux ont pris du retard. En effet, les forts épisodes de bise de ces dernières semaines ont détruit une partie des aménagements temporaires. Il y en a pour plusieurs milliers de franc de dégâts supplémentaires qui seront pris en charge par l'assurance.

La deuxième communication concerne les camps extra-scolaires (camp de ski, camp vert, voyage d'étude etc..). Il rappelle que les communes vont devoir prendre en charge la quasi-intégralité des coûts liés à ces derniers suite à un arrêt du Tribunal Fédéral qui décrète que l'école est gratuite. Ils ont eu plusieurs séances avec l'AISGE et avec la Direction scolaire qui a pu chiffrer ces coûts. Les montants ne sont pas énormes et les résultats exacts se verront au budget 2020. La Commune s'est prononcée en faveur de maintenir l'ensemble des camps en demandant certaines mesures à la Direction scolaire. En particulier de favoriser les camps plutôt proches sachant qu'il y a des installations sportives et de beaux chalets tout prêts. De plus, une étude est en cours sur la possibilité de créer une fondation des anciens de l'école, afin de sponsoriser ces camps ou des autres activités scolaires sur une base purement volontaire.

La dernière information concerne une association au nom d'Isigote. Cette dernière va faire paraître une petite brochure spécialement pour les élections fédérales de cet automne. Elle est destinée aux jeunes de 18 à 25 ans. Ces derniers ont un taux d'abstentions considérable et le but de la brochure est d'expliquer clairement comment on vote, à quoi cela sert et comment cela fonctionne. La Municipalité a décidé d'envoyer cette brochure aux jeunes de la Commune de cette tranche d'âge.

6. Communications des délégués dans les instances intercommunales

M. Christian Brügger pour l'APEC énumère les points les plus importants de la séance du 2 mai (annexe 2).

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pour l'AISGE informe qu'une séance ordinaire du Conseil intercommunal a eu lieu le 11 avril dernier (annexe 3).

M. Frédéric Guilloud pour le Conseil intercommunal du Conseil Régional, informe qu'une séance a eu lieu au début du mois de mai. Lors de cette dernière 3 projets DISREN ont été acceptés ; l'Usine à Gaz, la Maison des Vins et les pistes cyclables dans la région de Perroy. Concernant les finances ; les cotisations et projets DISREN seront intégrées dans les dépenses thématiques ce qui devrait faire baisser un peu la péréquation.

Mme Fanny Weinmann pour le RAT informe que lors de la séance du 15 mai les points 7 et 8 ont été acceptés (annexe 4).

M. François Esselborn pour la Commission du Feu St-Cergue - Arzier-Le Muids et du Conseil Intercommunal de l'Association SDIS Nyon-Dôle informe que lors de la séance du 30 avril il y a eu l'assermentation du nouveau membre du Conseil intercommunal ; M. Davide Troiano de Borex. Le bureau du Conseil intercommunal a été reconduit dans ses fonctions car il se représentait in corpore et sans changement. Le préavis 11/2019 , les comptes 2018, est consultables sur l'extranet. Le total des charges s'élevait à CHF 2'762'000.--, les revenus à CHF 2'822'000.-- , ce qui permet une rétrocession aux communes de CHF 59'563.--. La Commune touchera environ CHF 2'615.28.--.

Le préavis 12/2019 concernait l'acquisition d'un véhicule tout terrain pour le site de St-Cergue. Le montant état de CHF 71'188 :-- et le préavis a été accepté à l'unanimité. La prochaine séance aura lieu le 24 septembre pour le budget 2020.

7. Préavis municipal N°07/2019 : Demande de crédit de CHF 135'000.-- TTC pour la réfection du parquet de la salle polyvalente du Centre Communal Scolaire (CCS).

M. Nicolas Ray demande au Président, en cas de question technique, de bien vouloir donner la parole à M. Alain Ghilardini.

M. Vincent Grandjean lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N° 07/2019 tel que proposé.

M. Alessandro Gassmann lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui après avoir pris connaissance du préavis Municipal N°07/2019 et en avoir débattu a conclu à son acceptation tel que proposé.

Le Président ouvre la discussion.

M. Claude Rossier informe qu'il fait partie des sceptiques pour ce préavis. Il a approché les membres de l'équipe de badminton qui pensent que le parquet leur convient parfaitement. Du moment où il n'est pas homologué pour un sport de compétition faut-il vraiment suivre les obligations de le mettre aux normes ? Selon lui le plancher n'est pas en si mauvais état. De plus, il y aura probablement une nouvelle école plus tard où les sports seront certainement dirigés. Peut-être qu'il y a moyen de faire perdurer le plancher.

M. Nicolas Ray pense qu'il ne faut perdre de vue qu'il s'agit d'une salle polyvalente et pas uniquement une salle pour le sport. Elle est utilisée tous les jours de la semaine par les enfants de l'école, tous les soirs par différentes sociétés sportives et elle est pratiquement louée tous les week-ends. Les tests qui ont été faits par l'Office fédérale du Sport ont été simples ; ils ont pris deux lattes pour voir si elles étaient encore conformes et il en est sorti un rapport négatif. Ce dernier précisait que ce plancher n'est plus sûr et qu'il peut devenir dangereux. Par conséquent, il ne correspond plus à la certification pour les normes sportives. Reporter le coût dans trois ans ne correspond en aucun cas à une économie. En effet, si le préavis est refusé, il faudra décaper le sol et le poncer, ce qui est fait tous les 3 à 5 ans. Il ne faut pas confondre économie et report de charges. De plus, cette charge a été prévue au plan d'investissements de cette année.

Il n'y a plus de commentaires, le Président passe au vote.

Le Préavis N° 07/2019 est accepté par 40 oui, 2 non et 1 abstention
--

8. Préavis municipal N°08/2019 : Demande de crédit de CHF 42'000.-- TTC pour la pose d'un revêtement synthétique pour les places de jeux du Centre Communal Multifonction (CCM).

M. Nicolas Ray demande au Président, en cas de question technique, de bien vouloir donner la parole à M. Christian Vuilliomene, Chef de service des espaces verts.

M. Didier Hermann lit les conclusions du rapport de la Commission des finances qui propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis municipal N°08/2019 tel que proposé par la Municipalité.

M. Denis Berger lit les conclusions du rapport de la Commission ad hoc qui a conclu à l'acceptation du préavis municipal N°8/2019 tel que proposé par la Municipalité.

Le Président ouvre la discussion.

M. Nicolas Ray informe que le Municipalité a étudié la proposition d'amendement de la Commission. Cette dernière était de profiter des travaux pour tourner une des tours afin d'y avoir un accès plus facile. Les directrices pédagogiques ont été consultées et elles sont d'accord. Il indique que ces travaux engendreraient un coût supplémentaire de CHF 2'500.—au préavis.

M. Denis Berger précise que la Commission n'a pas demandé une proposition d'amendement mais que lors de la visite de la place de jeu il a été constaté qu'il y avait aussi un problème d'accès.

M. Patrick Weber explique qu'il ne s'agit pas de modifier la tour mais tout simplement de modifier le chemin d'accès. Selon les plans le chemin est prévu à droite et de le déplacer à gauche permettra qu'il se trouve en face de la sortie d'où viennent les enfants.

M. Nicolas Ray présente ses excuses les plus confuses au Conseil.

M. Patrick Weber propose de déposer un amendement; que le préavis soit augmenté de CHF 2'500.--.

Le Président passe au vote sur l'amendement ; un montant de CHF 2'500.—pour le déplacement du chemin d'accès à la tour.

L'amendement au préavis N° 08/2019 est accepté par 28 oui, 5 non et 7 abstentions

Le Président passe au vote sur le préavis N°08/2019 tel qu'amendé.

Le préavis N° 08/2019 est accepté par 35 oui, 2 non et 2 abstentions

9. Réponse au postulat « pour la zone abritée dans la cour du CCS ».

La Municipalité ne souhaite pas apporter d'information complémentaire.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée il propose de voter la réponse de la manière suivante ; soit la réponse est renvoyée en commission, soit elle est acceptée telle quelle et la Municipalité reviendra avec une nouvelle proposition.

Le Président passe au vote le renvoi en commission de la réponse au postulat « pour la zone abritée dans la cour du CCS ».

Le renvoi de la réponse au postulat « pour la zone abritée dans la cour du CCS » en commission est rejeté.

Le Président passe au vote la réponse au postulat « pour la zone abritée dans la cour du CCS » de la Municipalité .

La réponse au postulat « pour la zone abritée dans la cour du CCS » est acceptée par 26 oui, 2 non et 5 abstentions.

10. Divers et propositions individuelles

M. Denis Berger fait remarquer qu'il ne reste plus que 51 conseillers. Il rappelle qu'une situation similaire avait déjà eu lieu mais qu'il y avait eu une dérogation afin de finir la législature sur ce nombre. Il demande si cette solution pourrait être envisagée aujourd'hui.

Le Président lui répond que le minimum, en fonction du nombre d'habitants, est de 45 conseillers pour la Commune. Cependant, c'est la Préfecture qui décide s'il faut faire une élection complémentaire ou pas.

M. Denis Berger remercie aussi la Municipalité d'avoir écrit aux entreprises de livraison. Concernant l'accès au Mont Roux ; il demande si l'état actuel du chemin est définitif.

M. Nicolas Ray lui répond que les travaux ne sont pas terminés, une couche finale est prévue. Concernant la garantie elle est de 10 ans.

M. Didier Hermann rebondit sur la communication de la Municipalité concernant les antennes 5G. Il a entendu qu'une antenne Sunrise était sur la Commune et que cette dernière était déjà en 5G.

M. Nicolas Ray en prend note et reviendra par la suite.

M. Pascal Voutat revient sur la mise en réserve de la Commune. Actuellement il a mis à l'enquête un spa pour une cliente dans une zone de villa. Il a eu un rendez-vous avec la Municipalité et le Service technique. Il a présenté son projet au Canton qui a été accepté et aujourd'hui ce dernier se trouve bloqué. En effet, les ordres de la Municipalité sont de ne plus faire du cas par cas. Il pense qu'il faut avoir une réflexion car dans la mesure où les cas par cas ne sont plus acceptés il faudra l'assumer au moment des urnes. Pour lui, ce qui se passe actuellement n'est pas conforme.

Mme Elvira Rölli répète que l'application de la LAT est très compliquée. Elle pense que M. Voutat ne peut pas se rendre compte de ce qu'elle implique pour la Municipalité et pour le Service des constructions. S'ils doivent mettre certains projets à 30 jours ce n'est pas pour s'acharner. Ils savent que cela a un coût. Il y a beaucoup de problèmes de voisinage sur la Commune et beaucoup d'oppositions. Elle indique que les conseillers pourront s'en rendre compte dans le rapport de gestion qui dresse une liste de toutes les affaires qui sont au Tribunal.

Elle explique que la Commune est en surdimensionnement depuis les années '80. Elle pense que jusqu'à présent ils ont travaillé intelligemment en faisant au cas par cas afin de préserver au mieux les intérêts de chaque propriétaire de la Commune. Ils prenaient des risques et ont averti les propriétaires des risques qu'ils encouraient. Elle informe que la solution la plus facile aurait été de mettre la Commune en zone de réserve en 2015. Aujourd'hui, ils arrivent à un stade où ils ne peuvent plus avancer intelligemment dans le nouveau plan d'affectation. Afin de ne pas traiter les propriétaires de manière inégale, le cas par cas étant inégale, ils ont été obligés de mettre la Commune en zone de réserve.

Elle explique que la procédure est : lorsque le plan de mise en zone de réserve sera mis à l'enquête les dossiers qui seront en cours à ce moment-là seront tous annulés. Elle rappelle qu'après la mise à l'enquête de la zone de réserve cette dernière sera soumise au vote du Conseil. Dans le cas où elle est acceptée ; la Municipalité pourra se concentrer sur le plan d'affectation et pourra le mettre à l'enquête le plus rapidement possible. Si elle est refusée, des projets leur seront à nouveau soumis et ils seront obligés de répondre par un refus de permis de construire. En effet, la Commune est et restera en surdimensionnement.

M. Pascal Voutat explique que les mises à l'enquête de la 72d stipule qu'une lettre est écrite directement au voisin concerné. Dans le cas où il y a une opposition, il y a une enquête auprès du Canton. Il n'y a pas que la Commune qui est en surdimensionnement. Il y a des Communes qui ont décidé de mettre en zone de réserve certains quartiers. Il ne faut pas confondre ne pas vouloir créer d'inégalité et ne pas être intelligent. Il pense que la Commune a un personnel qualifié et qu'il faut les écouter. En effet, lorsqu'il leur parle, ces derniers n'ont pas l'air convaincu et s'appuient sur le fait qu'il s'agit d'ordres de la Municipalité. Il est conscient qu'il faut faire une zone de réserve mais si elle est appliquée en l'état actuel il y a beaucoup plus de chance qu'elle soit refusée. Pour finir, il demande pourquoi son dossier qu'il a déposé, avant la mise en zone de réserve, n'est pas mis à l'enquête. La loi est claire ; un projet qui est présenté et qui est conforme au règlement actuel devrait être mis à l'enquête.

Mme Elvira Rölli pense que ce n'est pas dans le cadre d'un Conseil communal qu'on traite les dossiers personnels. En plus, le dossier que mentionne M. Voutat a été déposé au moment où la Municipalité a pris cette décision. Elle ajoute qu'ils ne peuvent pas interdire des demandes de mise à l'enquête. Concernant les 72d elle demande à M. Voutat de se référer à la loi. Si certains projets, qui pourraient passer en 72d, sont mis à 30 jours c'est parce que dans la loi il est mentionné qu'il peut y avoir une possibilité de déranger le voisinage ; « *Porter atteinte aux intérêts digne de protection* ». Elle fait remarquer que toutes les affaires qui finissent au Tribunal sont payées par les impôts et pour l'éviter ils sont obligés de demander une mise à l'enquête à 30 jours. Pour finir, elle précise que la Municipalité est consciente des compétences de ses employés. Elle réitère que jamais elle n'aurait imaginé que la Commune soit mise en zone de réserve. Malheureusement, la pression du Canton est telle qu'ils sont arrivés à un stade où ils ne peuvent pas avancer autrement.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley signale qu'on se trouve dans la phase 3 de l'étude de la réouverture à la circulation de la rue du Village. Cette étude dure depuis mi-octobre et elle demande quelle est la date précise de la fin. Une fois terminée est-ce que la barrière sera remise en attendant la décision du Conseil ?

M. Patrick Hübscher lui répond qu'il va donner réponse à la Municipalité du travail qui a été effectué pendant cette période. Il ne pense pas que cette période a été longue mais que la gestion de cette rue n'est pas complexe au niveau technique mais au niveau émotionnel. Pour répondre à la question de date, il pense mi-juin. La Municipalité reviendra vers le Conseil afin que ce dernier, en fonction des éléments qui seront rapportés, se prononcera si le projet sera faisable ou pas. Si le Conseil accepte le projet, il faudra faire les travaux d'aménagements en dur. Pour finir, il indique que la rue ne sera pas fermée durant cette période. En effet, le Canton a accepté qu'elle soit réouverte et l'a qualifiée à 30 km/h. Il serait inattendu de retourner vers le Canton pour lui demander de fermer la rue jusqu'au vote du Conseil.

Mme Jacqueline Burbidge Rainsley pense que le Conseil a voté pour une réouverture de la rue pour la durée de l'étude, qui était de six mois. Elle a besoin d'une date précise pour la fin de cette étude. Elle pense que la barrière ne peut être ouverte sans la décision du Conseil.

M. Patrick Hübscher lui répond qu'il lui a dit à l'instant qu'il allait apporter les résultats de cette étude mais ne peut pas donner de date précise. En effet, le travail se fait avec application, méthode et pas avec l'émotion. De plus, lorsqu'il s'agit de la sécurité on n'est pas à une seconde près.

M. Vincent Grandjean rappelle que ce qui a été voté est un crédit pour une étude mais que l'ouverture et la fermeture de cette rue n'est pas une compétence du Conseil. Il s'agit d'une compétence de la Municipalité. Par conséquent, s'il est décidé de la laisser ouverte, même si personne n'est d'accord, c'est la loi.

Le Président rappelle à Mme Burbidge Rainsley que l'étude est partie d'un postulat de M. Jaquet et que ce dernier a été accepté par le Conseil.

M. Eric Jaquet rebondit sur les propos de M. Grandjean. Il ajoute que la Municipalité s'est engagée à

donner le choix au Conseil mais n'était pas obligée de le faire. Il pense que le Conseil peut attendre la fin de l'étude même si elle sera en septembre.

M. Charles Emile Ramel demande, suite aux travaux récents à la route du Muids, si des lignes provisoires vont être peintes bientôt. En effet, les gens roulent comme des fous et ne s'arrêtent même plus aux passages piétons. Il explique aussi qu'il va à la déchetterie avec des pellets. Il a des sacs de pellets qui font 1m20 par 50 cm et il faut les mettre dans les sacs blancs. Par conséquent, il rentre avec du plastique, il demande à la Municipalité si au niveau du plastique un effort pourrait être fait afin de pouvoir les jeter sur place et de ne pas rentrer avec.

M. François Esselborn souhaite savoir, concernant le passage à niveau du chemin de Pins, si la situation avance.

M. Patrick Hübscher lui répond par l'affirmative. Le NStCM lui a promis qu'ils allaient mettre des panneaux de signalisation pour prévenir du « dos d'âne ». Pour les travaux, il est en pourparlers avec eux mais la communication avec ces derniers est très difficile.

M. François Esselborn demande, concernant la modification des statuts de l'ORPCI (l'organisation régionale de la protection civile) s'il y a quelque chose. Mme Elvira Rölli l'informe que c'est M. Dugon qui s'en occupe et qu'il faudra lui poser la question.

M. François Esselborn souhaite aussi savoir quels sont les avantages de faire partie de la « Région Nyon », c'est-à-dire ; est-ce que la Commune y a eu recours et si cela a été utile.

Mme Elvira Rölli informe que Région Nyon se base sur la solidarité ; le principe est que les habitants de la Commune profitent et utilisent tout ce qui se trouve en bas comme par exemple les Théâtres, les grandes routes etc... Il s'agit d'un système à deux vitesses ; il y a des membres qui ne font que cotiser et les membres DISREN qui participe à la notion de solidarité avec un cercle porteur de projets. Jusqu'en 2021 le système actuel est maintenu. Elle informe que Prangins a quitté et que Rolle se pose la question. Quelle sera l'avenir de Région Nyon si les grandes communes quittent ? Pour la Commune, il était important de participer à cette solidarité. Parmi les projets qui ont vraiment concernés la Commune il y a entre autres ceux de la Givrine.

M. Frédéric Guilloud complète en informant que le bénéfice que reçoit la Commune, des actions menées par Région Nyon, est au niveau de tous les habitants. Par exemple les investissements à la Dôle pour les pistes de ski. Il y a également des mesures financées par le Canton comme les réseaux agroécologiques. Notre région est impliquée dans le cadre de Grand Genève où elle représente le Canton de Vaud. Quand le district met CHF 1'000.-- dans le Grand Genève le Canton met aussi CHF 1'000.--, c'est un moyen de faire venir de l'argent dans toutes les décisions qui sont prises. Il n'y a pas seulement les Communes qui payent mais également le Canton et la Confédération. En résumé, Région Nyon amène plus de bien-être aux citoyens pour des sommes modestes.

Mme Elvira Rölli explique que lorsque le débat concernant DISREN ou pas était venu au Conseil intercommunal de Région Nyon elle avait déposé une interpellation. Cette dernière demandait que le

Codir nomme une commission au sein des membres du Conseil intercommunal pour travailler sur la pertinence de séparer les membres DISREN ou pas. Le Codir a refusé la demande. Elle pense que de ne pas avoir laissé cette ouverture aux membres a fait que certaines communes sont parties. En effet, il y a des communes qui ont une péréquation très élevée. Ces dernières trouvent anormal de devoir participer au théâtre de Rolle par exemple alors qu'elles sont tellement serrées financièrement qu'elles ne peuvent plus organiser certaines fêtes ou manifestations. Il faut également tenir compte que les grandes communes qui sortent ont deux ans de délai de résiliation du contrat. Donc, jusqu'en 2021 rien ne change concernant les finances et les participations de la Commune.

M. Nicolas Ray souhaite présenter un très joli projet notamment le PDRA , projet de développement régional agricole dans lequel Région Nyon est un des trois principaux acteurs. Il s'agit d'un projet de mise en réseau de onze chalets d'Alpage, depuis la Givrine jusqu'au bout du lac de Joux. Ces onze chalets vont vendre leur production et ceux qui n'en ont pas vendront celle des autres. Ce réseau sera couplé avec le futur abattoir, la Maison des vins et la fromagerie. Le rôle de Région Nyon dans ce projet est d'aller chasser les subventions au niveau cantonal, fédéral etc... Au niveau de la Commune, un chalet fait partie de ce projet, notamment celui appelé « Harmonie d'Alpage » , c'est le Vermeilley. Ce dernier va toucher des subventions qui représenteront entre 65% à 68% des coûts de rénovation grâce à ce projet, soutenu en particulier par Région Nyon. Si la Commune était seule, les subventions ne s'élèveraient qu'entre 25% à 30 %.

M. Olivier Badan demande s'il est possible d'installer, après le contour du stand, un panneau qui affiche la vitesse à laquelle on roule. Il pense que ces panneaux font très vite un bon effet.

11. Annonce de préavis futurs

M. le Vice-Syndic informe que pour les prochains préavis il y aura les comptes 2018 , le rapport de gestion 2018, et une demande de crédit complémentaire de CHF 31'825.35 TTC pour l'achat de 394 modules radio RCM split GWF (émetteurs radio) pour les relevés des compteurs à distance.

Mme Elvira Rölli explique qu'après le préavis, concernant les compteurs relevés à distance, ils avaient mal interprété l'offre du fournisseur. Ils avaient compris que les nouveaux compteurs étaient prééquipés d'un émetteur. Ce n'est pas le cas, par conséquent, ils ont décidé qu'il était mieux de présenter un préavis.

Il n'y a plus de questions ni de commentaires, le Président souhaite une bonne soirée à l'assemblée et clôt la séance.

La séance est levée à 22h00 .

Le Président

Jean-Pierre Vuille

La Secrétaire suppléante

Linn Zenoni